Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203020-20260522-DEL_2026_38-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JACUT-DE-LA-MER
Séance du **vendredi 22 mai 2026**
Convoquée le 18 mai 2026

Délibération n°2026 – 38 – Sécurité routière : Renforcement de la signalisation et de la prévention sur certains points de la commune

Le 22 Mai 2026, à 17h00 le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Thierry LEDAGUENEL dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

Présents :, BACHELOT Emilie, BALLAN Christophe, CAUCHOIS Emmanuel, CLAVEL Frédéric, DAVID Céline, DE NERCY Clément, GAULARD Frédérique, LEDAGUENEL Thierry, MAIGNANT Géraldine, MAZE Didier, MEHEUT Bertrand, PECH Ingrid, PERSECHINO Jacqueline, VALLERY-MASSON Corinne, VILLAC Michel.

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline PERSECHINO

Christophe BALLAN, Troisième adjoint expose

Depuis quelques mois, la priorité à droite est devenue la règle sur tout le territoire communal et ce afin de modérer la vitesse sur la voie publique. Si le maintien de cette mesure est nécessaire, il s'avère cependant que plusieurs carrefours nécessitent une signalisation renforcée.

Ainsi il est proposé d'installer un panneau de priorité à droite AB1 doublé d'un panonceau « Priorité à droite » et d'effacer intégralement la bande au sol aux carrefours suivants :

- Boulevard du Rougeret / Rue de la Houle (direction Rougeret).
- Boulevard du Rougeret / Rue du Chanoine Gourio (direction village).
- Rue de Dinan / Rue de la Gare (direction Beaussais).
- Rue de Dinan / Rue des Bourgneufs (direction Beaussais).
- Rue de Dinan / Rue de la Z.A. (direction village).
- Boulevard des Dunes / Rue de Biord direction village).
- Route du Guildo / Rue des Bourgneufs (direction village).
- Route du Guildo /Rue du vieux Château (direction le Guildo).

Enfin, concernant la rue de la Gare le rétablissement du STOP dans les deux sens de circulation s'impose au croisement avec la Vieille route. Cette exception sera maintenue jusqu'à ce que la rue de la Gare fasse l'objet de travaux d'aménagement. La signalisation de la rue des Bourgneufs sera également renforcée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de renforcer la signalétique aux intersections citées ci-dessus.

ABSTENTION : 3
(Michel VILLAC , Emilie BACHELOT, Clément DE NERCY)
POUR : 12
CONTRE :

A Saint-Jacut-de-la-Mer,
le 22 mai 2026

Le secrétaire de séance

Thierry LEDAGUENEL
Maire

Jacqueline PERSECHINO
2eme adjointe

MAIRIE de ST-JACUT-DE-LA-MER (Côtes-d'Armor)